Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 035-213502164-20260605-26_60-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE PARTHENAY DE BRETAGNE -35850-

L'an deux mil vingt-six le cinq juin à dix huit heures et quinze minutes, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle du conseil municipal

Date de convocation	01/06/2026	Nombre de conseillers en exercice	19
Date d'affichage	01/06/2026	Nombre de conseillers présents	18
		Nombre de conseillers votants	19

Présents : LE GALL Philippe, BRUN Annelise, CANTIN Alexandre, POMMEREUL Gaëlle, MOUTOUSSAMY Philippe, BILLAUD Audrey, SAVIN Jacky, MOREAUX Pascal, O'BEIRNE Lisa, LESNE Angélique, DELANDHUY Matthieu, SCHWOB Sandrine, COURDE Vivian, GRAVELEAU Benjamin, GORIEUX -LOUAPRE Anne-Lise, BACCEI Vincent, THOUVENIN Ludovic, PICOIS Angélique.

Absents excusés : LOTTON Alexandre (pouvoir donné à Mme PICOIS Angélique).

Absents non excusés : /

Benjamin GRAVELEAU a été élu secrétaire de séance

N° 26 – 60 : Création de la commission communale permanente : « Cadre de vie, Bâtiments communaux et Urbanisme » et désignation de ses membres

(Rapporteur : P LE GALL, Maire)

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de former, au cours de ses séances, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil soit par l'administration soit à initiative de l'un de ses membres ;
Vu les articles L2121-21 et L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant la création des Commissions ;

Le Conseil Municipal fixe librement le nombre de Commissions, le nombre de conseillers municipaux qui les composent, ainsi que la durée de leurs mandats au sein de chacune. Ces Commissions sont privées de tout pouvoir décisionnel. Elles ne peuvent ni délibérer ni décider en lieu et place du Conseil Municipal, même si le point de vue qu'elles expriment emporte l'adhésion d'une large majorité de ses membres.

Le maire propose à l'assemblée la création de la commission « Cadre de vie, Bâtiments communaux et Urbanisme ». Il fixe à six le nombre de membres. Un 7ème membre pourra être accueilli en cours de mandat. Ce changement fera l'objet d'une nouvelle délibération.

Pour la commission, sont proposés les 6 membres suivants : Philippe LE GALL, Philippe MOUTOUSSAMY, Vivian COURDE, Matthieu DELANDHUY, Benjamin GRAVELEAU, Ludovic THOUVENIN.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Décision adoptée : à l'unanimité

Fait à Parthenay de Bretagne,

Le Maire, Philippe LE GALL